



# AECSP

Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique

## Les actes des secondes assises de la science politique - Introduction et table ronde sur la réforme LMD

**DEUXIEMES ASSISES DE LA SCIENCE POLITIQUE** " Sauvons la science politique ? " 14 mai 2004 AECSP AFSP ANCMSP

Intrdocution des travaux

**Jean Michel Blanquer - Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine** ouvre la journée en soulignant à quel point l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine est sensible à la problématique de la journée et au mouvement du type " Sauvons la recherche ".

**Loïc Blondiaux - Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique**, après s'être félicité du partenariat entre l'AECSP, l'AFSP et l'ANCMSP, présente les premiers éléments de l'enquête sur les besoins de la science politique (voir documents disponibles sur le site de l'AECSP). Cette première cartographie de la discipline permet de mettre en exergue des éléments utiles à la réflexion sur les évolutions en cours. Elle sera complétée au fil du temps afin, par exemple, de tirer les premiers enseignements de la mise en place des Masters de science politique.

**Yves Déloye - Association Française de Science Politique**, en l'absence de Jean Leca, intervient au nom de l'AFSP. Il souligne la nécessité de reproduire à l'avenir la collaboration étroite entre les trois associations qui ont organisé la journée. Cette coopération étroite, en effet, présente plusieurs types d'avantages. Elle constitue, en tout premier lieu, le meilleur moyen de recueillir des informations sur des évolutions qui, bien que parfois très rapides et apparemment marginales, peuvent menacer l'avenir de la discipline. Elle témoigne, en second lieu, de la capacité de mobilisation d'une discipline dont l'utilité a été publiquement remise en cause.

Yves Déloye présente ensuite le programme des quatre tables rondes à venir.

**Nicolas Hubé - Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique** rappelle que cette journée ne peut être dissociée du mouvement entamé depuis plusieurs mois autour de " Sauvons la recherche ". Il remercie, pour commencer, tous ceux qui ont signé la pétition lancée à l'initiative de l'association afin de susciter la mobilisation des sciences sociales. Cette dernière doit demeurer entière car, si une bataille a bel et bien été emportée, il n'est pas dit qu'il en sera de même de la guerre de longue haleine dans laquelle nous sommes engagés... A ce propos, on pourrait s'inquiéter du faible remonté des rapports des groupes locaux. La journée des deuxièmes assises de la science politique pourrait, tout au moins, permettre de dégager des pièces à apporter aux Etats généraux ainsi qu'au CIP. Nicolas Hubé rappelle à quel point la question de la précarité des jeunes docteurs et doctorants justifie que soient abordés des " sujets qui fâchent " tels la durée des thèses en fonction du financement, le nombre de postes, la procédure de

qualification, la professionnalisation, l'utilité d'un post-doc. Le principal enjeu réside dans la possibilité de faire valoir l'engagement dans une thèse comme une expérience professionnelle à part entière.

### **TABLE RONDE SUR LA REFORME LMD**

**Yves déloye** ouvre la première table ronde consacrée à la réforme LMD. Cette dernière a été constituée afin de pouvoir observer trois types de situations. Des situations correspondantes, tout d'abord, à des établissements ayant déjà mis en œuvre la procédure de réforme et permettant de tirer un premier bilan. Par ailleurs, des établissements s'apprêtant à basculer dans la réforme à la rentrée de septembre. Enfin, des situations propres à des établissements qui mettront en œuvre la réforme plus tardivement. L'un des objectifs est de déterminer si certaines inquiétudes soulevées lors de la journée organisée l'année dernière sur la réforme LMD se sont confirmées ou dissipées.

**Paul Alliès - Université de Montpellier I** présente l'offre de Masters proposée à l'Université de Montpellier. Préparée depuis 2002, cette dernière a été débattue et adoptée sans drames au sein de l'établissement. La stratégie a reposée sur trois bases. Premièrement, profiter de la réforme pour étendre l'offre de formation de la faculté de droit en science politique. Deuxièmement, permettre à la mention de science politique d'apparaître autonome dès la troisième année. Troisièmement, appuyer l'offre de master sur l'UMR du CNRS. Trois résultats ressortent déjà de cette stratégie. D'abord, l'extension du public étudiant puisque l'effectif des étudiants en science politique au-delà de la licence dépasse ceux inscrits en droit public. Ensuite, la réforme a permis l'extension de la science politique dans des diplômes de droit ou d'A.E.S. Enfin, la réforme a débouché sur un développement de la science politique en nombre d'heures ou de structures. Ainsi, les masters proposés résultent d'une recomposition mais surtout d'innovations par rapport à l'offre de formations préexistante.

**Philippe Braud - Institut d'Etudes Politiques de Paris** fait état de la situation à l'IEP de Paris. Il présente la réforme comme une chance ayant le mérite de tester la capacité d'innovation et d'adaptation des établissements dans un monde qui bouge. Généralement, cette capacité d'innovation et d'adaptation est inversement proportionnelle aux flux rhétoriques que soulève la perspective de réforme et qui débouche sur la redoutable alliance de l'utopisme et de l'immobilisme. A science po la mise en place d'un master-recherche recompose évidemment le paysage de la quatrième année (les DEA). Les caractéristiques de ce projet doit beaucoup à la conjonction entre, d'une part une direction à forte capacité d'impulsion, et d'autre part une école doctorale très intégratrice. Trois dimensions doivent être relevées. Premièrement, le choix (risqué) d'un seul master recherche interdisciplinaire (science politique, économique, sociologie...) donnant lieu à cinq mentions. La deuxième dimension propre à cette offre résulte de l'association étroite entre les universitaires et les chercheurs des laboratoires associés (CEVIPOF, CERIC, etc...). La troisième dimension est internationale et résulte de l'intervention de collègues étrangers grandement facilitée par les 250

conventions ou associations qui lient science po à des universités étrangères. Philippe Braud termine en évoquant la nécessité de maîtriser les flux, en amont lors de l'entrée en première année de master, et en aval lors de l'inscription en thèse, afin de ne pas placer les gens dans des impasses. Nous avons la responsabilité d'ajuster les recrutements en fonction des débouchés. La réforme LMD ne paraît pas constituer une menace mais bien plutôt un aiguillon nous incitant à démontrer l'utilité sociale de notre très belle discipline.

**Delphine Dulong - UVSQ** expose la situation de l'Université Versailles Saint Quentin, une institution récente composée de huit UFR. Parmi celles-ci, l'UFR " science juridique et politique " représente la troisième composante en termes d'accueil d'étudiants. Le département de science politique est constitué de 9 titulaires (5 professeurs, 4 maîtres de conférences). Depuis un an, la reconnaissance d'un laboratoire équipe-d'accueil offre un support supplémentaire. L'offre d'enseignement en science politique a donné lieu jusqu'à présent à quatre cours obligatoires en DEUG (un par semestre), une licence et une maîtrise autonomes, un DESS et un DEA (co-habilité, il y a deux ans, avec des sociologues). Dans ce contexte, les revendications relatives à la réforme LMD ont conduit à réclamer le maintien de la licence autonome. Par ailleurs, a été proposé un master " science politique et communication " se déclinant en deux spécialités professionnelles et une spécialité recherche. A la suite d'une première rencontre avec le ministère, les responsables de la formation se sont entendus dire que le projet était trop interdisciplinaire et que la science politique apparaissait trop " noyée " dans d'autres disciplines. La copie a été modifiée en conséquence afin de proposer un parcours de recherche en science politique plus autonome. Delphine Dulong s'étonne de cette attitude du ministère contraire à ce qui pouvait transparaître dans les premières indications et directives relatives à la réforme LMD.

**Olivier Ihl - IEP de Grenoble** suggère d'aborder la situation de l'IEP de Grenoble sous un angle plus analytique que monographique. Depuis de nombreuses années, cet établissement a toujours été fortement tourné vers la recherche compte tenu de la présence du CDISP et du CERAT. La mise en place des masters a, bien évidemment, été marquée par ce caractère structurel. L'offre d'enseignement s'est appuyée sur ce potentiel qui a permis de dégager des spécialisations thématiques et non pas seulement disciplinaires. Plutôt que de mettre en place des masters relevant exclusivement de la science politique, l'IEP de Grenoble a favorisé des masters organisés autour de thèmes ouverts à la professionnalisation. : les politiques publiques d'une part, l'Europe d'autre part. Ce parti pris de la spécialisation thématique a pu incidemment susciter des tensions liées à des concurrences intra et inter établissements. Par ailleurs, la préparation des LMD a été menée parallèlement à la réforme de l'intégration faculté-IEP. Ainsi, des filières spécifiques à l'IEP cohabiteront-elles avec des filières communes IEP-faculté. Tant et si bien que les masters devraient donner lieu à des modes de sélection et de recrutement distincts dont l'impact à venir est

encore inconnu. Enfin, Olivier Ihl note que les logiques de regroupement impulsées aussi bien par le CNRS que la réforme LMD laissent en suspens la question du sort et du statut de l'école doctorale. Cette école doctorale pourra-t-elle s'organiser de manière autonome autour de la science politique ou devra-t-elle plutôt obéir à une logique interdisciplinaire de site ? Pour conclure, la réforme LMD est saluée en tant qu'elle a pu, comme par exemple à Strasbourg, favoriser l'émergence d'UMR en science politique.

**Bernard Lacroix - Université Paris X** propose également d'intervenir sur un registre plus analytique. Il s'applique à mettre en exergue que dans le contexte parisien toute initiative relative à des réformes universitaires est marquée par la forte concurrence entre les établissements de la zone. La mise en œuvre de la réforme LMD à l'université Paris X-Nanterre n'échappe pas à cette règle et apparaît largement subordonnée à ces oppositions et jeux tactiques qui placent cet établissement en position de " dominant de second rang ". La réforme LMD devrait ainsi être envisagée comme un processus qui produit avant tout de la division. Bernard Lacroix relève le flou d'une réforme impulsée par quelques ministres lors de la conférence de Bologne et fondée sur des justifications peu crédibles. L'image d'Épinal de l'étudiant qui, tel Abélard au moyen âge, pèrègrinerait d'une université européenne à l'autre est réfutée par le peu d'étudiants (2%) concernés par le programme Erasmus. Quant à la professionnalisation souvent évoquée, elle paraît être réservée aux seules grandes écoles. Il serait possible dès lors de subodorer les pires intentions derrière cette réforme. Si l'on voulait donner raisons aux altermondialistes, on ne s'y prendrait pas autrement. Cette réforme produit avant tout de la division au nom d'une autonomie démentie par le contrôle étroit des experts. Le principe initial réside ainsi dans la conjonction d'un maximum de démagogie avec un maximum de centralisation. La " guerre de tous contre tous " qui en résulte est contre-productive par rapport à la mobilisation nécessaire à la défense de la recherche. Au final, la mise en œuvre de la réforme ne fait que ratifier les rapports de force et les inégalités préexistantes entre les établissements. L'impensé ayant le plus d'impact d'un point de vue intellectuel consiste à appréhender l'adaptation des universités en des termes économiques d'ajustement entre l'offre et la demande.

**Frédéric Charillon- Université de Clermont Ferrand et expert à la MSTP** intervient au double titre de membre de la MSTP et de politiste soucieux de sa discipline. Les projets présentés par les universités lui ont donné l'impression d'une science politique moins mal en point que l'on ne pourrait le penser. Les projets sont nombreux et de qualité. En ce qui concerne les masters professionnels, des thèmes nouveaux sont saisis et investis par la discipline : le développement durable, la communication, les relations internationales. La réforme LMD ne semble donc pas avoir condamné à mort la science politique même si la faiblesse de ses effectifs peut effectivement la mettre en danger dans un certain nombre de sites. Cette situation pose d'ailleurs la question des modalités optimales de la répartition territoriale de la science politique. Faut-il favoriser des pôles d'excellence ou, au contraire, miser sur une présence plus faible mais un peu

partout ? Frédéric Charillon souligne que la science politique doit sans doute mieux s'assumer en tant que telle. Certains dossiers, en effet, donnaient à voir d'étranges étiquetages où le terme de science politique était occulté alors que le contenu correspondait bien à l'intervention de politistes. Exemple, une offre d'enseignement intitulé " Monde contemporain ", ou bien encore des enseignements de science politique qualifiés de " culture générale ".

**Didier Truchet, Professeur de droit et Conseiller à la Direction de l'enseignement supérieur**, note que, du point de vue du ministère, la réforme est pratiquement terminée. En septembre 2004, en effet, 80% de l'enseignement supérieur français aura basculé dans le système LMD. Les dernières universités qui ont préféré temporiser vont voir leur tâche facilitée par le fait de l'acquis mais se heurteront également à un corps de doctrines qui s'est constitué. Didier Truchet revient sur les critiques vigoureuses énoncées à partir de la situation de Nanterre. Selon lui, ces dernières trahiraient de manière très significative l'incapacité de cette grande université parisienne à se déterminer par elle-même plutôt que par seule référence à ses voisines. Pour Didier Truchet, certains tendent à imputer à la réforme LMD des faits préexistants qu'elle ne fait que révéler. Il relève ensuite la trop grande timidité avec laquelle est affirmée l'autonomie de la discipline. Les discours consistant à présenter la science politique comme une " discipline transdisciplinaire " n'a pas de sens au regard d'un processus LMD qui repose sur les compétences appuyées sur les équipes de recherche des établissements. Que peut bien vouloir signifier en termes de compétences, notamment au regard d'un employeur, des appellations du type " Monde contemporain ", " science et métiers de l'organisation " ?

Yves Déloye invite la salle à poser ses questions et à participer au débat.

**Frédéric Neyrat**, sociologue, réagit au propos de Didier Truchet relatif à l'autonomie des disciplines en soulignant que la mutualisation forcée est au contraire de mise en lettres pour des disciplines telles la sociologie. A l'université de Limoge, par exemple, les sociologues ont dû se fondre dans un master de sciences humaines et les mentions demandées ont été rabattues au niveau de simples spécialités.

**Didier Truchet** répond que la distinction Mention/domaine/spécialité n'implique nullement un jugement de type hiérarchique. L'idée d'un ravalement au rang de simple spécialité repose sur une énorme incompréhension et à une mauvaise transmission de l'information par ces " machines à arrêter l'information " que constituent souvent les présidents d'universités. En l'occurrence, l'information que le ministère n'a pu effectivement transmettre est qu'il n'y a pas de hiérarchie d'importance dans la déclinaison Mention/domaine/spécialité qui n'a rien d'une déclinaison du type Général/Colonel/Commandant. Le " domaine " est l'indication d'une compétence scientifique générique très générale. La " mention " c'est l'indication d'un secteur plus précis tandis que la " spécialité " correspond au savoir fin. Il n'y a pas moins de dignité dans la " chimie " que dans la " chimie organique ". Par ailleurs, il importe de ne pas oublier un élément capital : l'étudiant recevra un supplément au diplôme qui indiquera l'intitulé

de chaque élément de la déclinaison en question.

Frédéric Neyrat, répond qu'il sera prêt à entendre ce discours sur l'absence de hiérarchie lorsqu'il y aura une mention " normes, règles, usages, et supplément d'âme " et une spécialité " droit public maritime ".

**Yves Sintomer**, pense que potentiellement la réforme LMD peut permettre d'améliorer notre formation. Il partage cependant certaines des critiques exprimées par Bernard Lacroix. En particulier, sur la confusion des objectifs sous-jacents à la réforme. Alors que l'interdisciplinarité avait été annoncée comme mot d'ordre, les retours révèlent que les projets mono-disciplinaires bénéficient des meilleurs retours. Par ailleurs, de grandes incertitudes pèsent sur les échelons auxquels doivent opérer la sélection des étudiants.

**Didier Truchet** répond que la volonté du ministère est de maintenir une sélection stricte entre le niveau 1 et le niveau 2. En ce qui concerne l'interdisciplinarité, le ministère a été défavorable à des offres pluridisciplinaires illisibles en termes d'affichages de compétences. Il a toujours été favorable, en revanche, à des parcours pluridisciplinaires conduisant vers des spécialités et donc des compétences clairement définies.

**Paul Bacot** demande des précisions sur ce qui se prépare en ce qui concerne le doctorat.

**Didier Truchet** indique qu'il serait prématuré de s'avancer en la matière. On s'orientera probablement vers une tendance à recentrer les écoles doctorales sur le " D " afin de les dégager du " M ", mais la réflexion est en cours.

**Nicolas Hubé** souligne, à propos des écoles doctorales, l'urgence de la réflexion sur le statut des doctorants. Comment faire valoir la thèse comme un travail à part entière et non pas comme l'activité d'un étudiant tardif ? Comment seront alloués les 1000 postes annoncés récemment ?

**Didier Truchet** note qu'il conviendra de justifier la durée particulièrement longue de nos thèses. La question du statut du doctorant, pour sa part, relève des discussions organisées dans le cadre du mouvement des chercheurs. Quant aux 1000 emplois, une circulaire très complexe a été récemment envoyée aux établissements. Plusieurs personnes dans la salle indiquent que cette dernière est bien arrivée.

---

<http://www.aecsp.org>